

Demande déposée le 29/04/2024 Affichage récépissé dépôt de dossier : 30/04/2024	
Par :	SCI M et NAME PRO
Demeurant à :	2636 route de Cordeyron 42170 ST JUST ST RAMBERT
Représenté par :	Monsieur MEYER Jean François
Sur un terrain sis à :	ROUTE DE SAINT-MARCELLIN 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT 279 AM 1040
Nature des Travaux :	Construction neuve d'une maison médicale, deux zones de parking de 10 places, abri pour vélos

N° PC 042 279 23 M0093 T01

Surface de 275,23 m<sup>2</sup>  
plancher :

**Le Maire,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,  
Vu le permis de construire n° PC 042 279 23 M0093 accordé le 19/12/2023 à SCI M & NAME  
représentée par monsieur MEYER Jean François  
Vu la demande de transfert susvisée en date du 29/04/2024 de SCI M & NAME et de SCI M et  
NAME PRO,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le permis de construire n° PC 042 279 23 M0093, accordé à SCI M & NAME le  
19/12/2023, **EST TRANSFERE** à SCI M et NAME PRO, pour le projet décrit dans la demande  
susvisée.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont maintenues.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité du permis de construire  
initial.

**ARTICLE 4 :** Les taxes afférentes au dossier sont aussi transférées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,  
le 24/05/2024  
Le Maire,  
Olivier JOLY



**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.